

La notion de sanctification en sar

Ngarbolnan Rimanin

Le pasteur Ngarbolnan, traducteur-exégète de la Bible en langue sar au Tchad, nous a envoyé un résumé de son mémoire sur les problèmes que pose la traduction de la notion de sanctification en sar dans Hébreux 12.10-17. Ce mémoire de maîtrise en théologie a été soutenu à la Faculté de Théologie Protestante de Yaoundé en 1990. Il a pour objet l'étude des différences entre la notion telle qu'elle est exprimée dans l'Épître aux Hébreux et les notions sous-jacentes aux termes sars utilisés pour la rendre. Il conclut : « Les deux expressions retenues dans la Bible en sar pour traduire le terme "sanctification" n'expriment que superficiellement son sens original. » Nous espérons que le pasteur Ngarbolnan ou l'un de nos lecteurs nous dira comment cette notion pourrait être rendue de façon plus adéquate. Il ne fait aucun doute que l'importance de la notion biblique justifie une analyse comparative soignée comme Ngarbolnan l'a entreprise, que celle-ci émane d'une faculté de théologie ou d'un bureau de traducteurs !

Introduction

L'une des raisons essentielles du choix de notre sujet est le souci que nous avons de transmettre au peuple sar le message véhiculé par la notion de sanctification. Le problème que pose la traduction du terme « sanctification » a un impact sur l'enseignement relatif à ce thème parmi le peuple sar. De nos jours comme par le passé, l'interprétation de la notion de sanctification est controversée. Seul le recours au texte original nous permet de déterminer la traduction appropriée en sar.

Étude des termes relatifs à la sanctification

Le substantif *agiasmos* (v.14) rendu par « sanctification » est un substantif d'action exclusivement biblique qui évoque le processus conduisant à l'état de « sainteté ». Dans l'ensemble du Nouveau Testament comme dans le passage qui fait l'objet de notre étude, ce terme — qui est parfois rendu par « consécration » — désigne le processus qui fait devenir saint. Il a en vue le plus souvent une vie mise à part pour Dieu, une vie rendue sainte, pure; il évoque l'action ou le processus qui rend quelque chose saint et agréable à Dieu.

Le verbe *agiazō* appartient particulièrement au grec biblique. Il est utilisé pour traduire la racine verbale hébraïque *qadash*, qui a pour sens « sortir de l'ordinaire, de ce qui est commun, profane ; être pur, saint ». Conjugué au *niph'al*, le verbe signifie « être sanctifié », et au *pi'el*, il est rendu par « sanctifier, rendre saint, déclarer saint, consacrer, purifier ».

Agiazo vient de l'adjectif *agios*, qui signifie « saint, mis à part pour Dieu ». Ce verbe comporte trois sens: dédier une personne ou une chose, la consacrer et la mettre à part pour Dieu, la séparer du mal.

Ce même verbe, quand il se réfère au Christ, est traduit par « consacrer ». L'idée de purification du mal est alors absente, mais il évoque la mise à part pour Dieu (Jean 17.17-19). Quand il se réfère à la vie d'un chrétien, il est toujours rendu par « sanctifier » et peut désigner le processus par lequel la vie du chrétien est transformée si bien qu'il devient réellement juste, aussi bien sur le plan du caractère que sur celui du comportement. Ce dernier devient juste aux yeux de Dieu grâce à l'œuvre accomplie par le Christ. Il est aussi sanctifié par l'œuvre du Saint-Esprit dans sa vie, qui connaît un changement.

Le verbe peut également désigner le fait de reconnaître quelque chose comme saint, de vénérer une personne (1 P 3.15).

Dans la Septante, *agiazein* traduit la racine hébraïque *qadash*, qui se réfère la plupart du temps à un état rituel. Le substantif *qodesh* signifie « sainteté, ce qui est saint, ce qui a été consacré ».

Les termes *agiotès* et *agiosunè* ont le même sens et sont souvent traduits par « sainteté ». Ils décrivent tous les deux l'état d'une vie sainte, ou encore la sainteté au sens de caractère sacré. Les deux termes se réfèrent au caractère et au comportement du chrétien, d'une personne qui est mise à part et qui appartient à Dieu. Cette sainteté implique un genre de vie tel qu'on le trouve chez une personne totalement consacrée à Dieu par son engagement. Il s'agit d'une vie moralement pure, intègre.

La forme verbale *agiasteuo* signifie « célébrer des rites sacrés, vivre pieusement ou de façon chaste ».

La notion de « consécration » chez les Sar

Chez les Sar, les domaines essentiels de la mise à part concernent les personnes, les choses, les lieux et les jours.

La mise à part des personnes consiste en un simple choix d'hommes initiés par un conseil de grands initiés à l'issue d'une délibération unanime. Le choix a pour but de leur confier une charge religieuse coutumière au sein de la société sar traditionnelle.

La mise à part des choses concerne surtout des objets sacrés possédés par les chefs religieux traditionnels.

La mise à part des jours est relative aux moments choisis volontairement par les hommes pour la réalisation de certaines cérémonies rituelles. Ces moments sont déclarés mis à part et ont des buts précis: ouvrir une session initiatique, occasionner la tombée de la première pluie, implorer les interventions des ancêtres en cas d'épidémie ou de sécheresse et permettre au roi de bénir le village.

La mise à part des lieux est liée à leur possession par les prêtres traditionnels, à leur réservation pour le déroulement d'un rite particulier ou à leur occupation par un objet sacré quelconque.

On « consacre » ces personnes, ces choses, ces jours et ces lieux pour les faire entrer dans la catégorie du sacré en vue d'un usage particulier. Cette mise à part a des aspects positifs et négatifs. Il ne s'agit pas d'une œuvre recommandée ou réalisée par un dieu quelconque.

Les notions de souillure et d'impureté chez les Sar

Selon les Sar, ce n'est pas le fait de commettre une mauvaise action qui est une souillure. Ainsi, par exemple, l'acte de tuer une personne en versant son sang n'est pas une souillure en soi. Mais c'est l'effet de cet acte qui met une personne, une chose ou un lieu dans un état de souillure. Toute souillure exige une purification par un prêtre, qui est religieusement la personne autorisée. Seul ce rite de purification arrête les conséquences néfastes de la souillure.

Quant à la notion d'impureté, le sar dispose de deux termes majeurs pour la désigner. Le terme *yer*, qui est traduit par « impureté », se réfère d'une part à la saleté qui peut se laver ou nettoyer matériellement. Il peut aussi exprimer l'idée de dégoût, de répugnance, par exemple en rapport avec une pourriture quelconque. D'autre part, le même mot se réfère à une impureté morale qui est une souillure. Il désigne alors une mauvaise conduite, des actes immoraux.

Le mot *majal* est aussi traduit par « impureté ». Il évoque l'idée de mauvaise qualité, de mauvaise façon de faire, et se réfère à l'état de malpropreté physique d'une personne, d'une chose ou d'un lieu. Il peut être traduit par « mauvais, mal, saleté, malpropreté ». Sur le plan moral, ce concept peut désigner une personne ayant un cœur mauvais, quelque chose de mauvais (qui peut rendre impur) ou un acte mauvais. Ce terme est utilisé pour traduire le mot « péché ». Mais remarquons ici que dans la

Bible, le péché comme rupture d'une relation d'amour avec Dieu est bien plus qu'un simple *majal*.

Le terme *yer* est plus approprié que *majal* pour traduire le mot « impureté ».

La notion de pureté chez les Sar

La notion de pureté est religieuse avant d'être morale. Le terme désigne ce qui est sans tache, sans mélange, non vicié ni altéré. En sar, on distingue trois termes relatifs à la pureté ou à la propreté.

Le mot *unja* se rapporte à la propreté physique, à la clarté ou à la luminosité. L'expression *ya keh unjeh* est quelque chose de propre, qui est propre ou clair. Au niveau moral, l'expression *kern ndaa* « ventre blanc » désigne le bon état moral d'une personne tel qu'il se révèle dans sa bonne conduite. Il s'agit ici de la pureté morale. C'est une notion plus importante que *unjeh*.

Le concept *tal* évoque le caractère immaculé, sans tache ni mélange d'une personne, d'une chose, ce qui n'a rien de mauvais. Dans son sens moral, la netteté, la pureté morale, le bon état du cœur de l'homme. Il rend clairement l'aspect de la pureté morale se manifestant dans une bonne conduite. Le terme *tal* est le plus approprié pour évoquer la sainteté de Dieu.

Les Sar traditionnels (non chrétiens) n'emploient jamais le mot *tal* tout seul. Ils diront par exemple *Ndaa tal* « blanc blanc ». Par contre, l'expression *dee keh tal* « personne sainte, moralement propre » est un néologisme chrétien, qui est d'ailleurs légitime.

Le mot *majeh* se réfère à l'idée d'une bonne qualité, à la bonne manière de faire, au bon état d'une personne, d'une chose, d'un lieu. Il comporte l'idée de propreté extérieure. Sur le plan moral, il désigne le bon état moral d'une personne (qui a de bons rapports avec les autres), le bon état d'une chose (qui ne comporte aucun mal).

Analyse sémantique de la notion de « sanctification » en sar

En général, les Sar utilisent l'expression *kohr kam* pour traduire le mot « sanctification ». Elle signifie « séparer, mettre à part, distinguer ». Cette expression peut concerner quatre domaines : on peut « séparer, mettre à part, distinguer » une personne, une chose, un lieu ou une

parole. « Mettre à part » une parole signifie démêler, séparer et mettre en ordre ce qui est mêlé.

Dans le milieu chrétien catholique, deux expressions sar sont utilisées pour rendre la notion de « sanctification ».

- 1) *Ya keh tal*: « ce qui ne contient rien de mauvais ».
- 2) *Ya keh kohr karn*: « ce qui est séparé des autres, mis à part ». Comme le montre cette traduction, il y a l'idée de propreté rituelle, de mise à part.

L'idée de la non-équivalence des personnes et des choses est également exprimée dans les deux locutions suivantes:

- 1) *Kohr karn ya koh aseh naa ale*: « séparer, faire la part de ce qui ne s'équivaut pas ».
- 2) *Kohr dohnin yaa*: « faire la différence, la part des choses ».

Ces deux dernières traductions n'évoquent pas l'idée d'une mise à part. Il s'agit d'une simple distinction des choses dans la vie courante.

Il y a enfin l'expression *kun roh kohoh tu ya keh rnajal teh*, rendue par « se séparer du mal, éviter le mal, ce qui est mauvais ». Il s'agit ici d'éviter toute mauvaise action au sein de la société, mais l'idée d'éviter une impureté est également présente.

Analyse comparative de la notion de « consécration » chez les Sar et de celle de « sanctification » selon Hébr 12.10-17

En sar, l'expression *kohr karn* traduite par « sanctification » n'a aucun rapport avec la sanctification dans Hébr 12.10-17. Elle exprime une action de l'homme qui accomplit certaines cérémonies sacrées, qui « consacre » de sa propre autorité un autel à la divinité et aux ancêtres. Cette « consécration » sar a un sens faible par rapport à la consécration chrétienne. L'état sacré des personnes, des objets, des lieux et des pratiques entraîne un tabou pour l'homme. La « consécration » de l'homme est liée à des interdits sociaux dus à la possession des objets et à l'occupation des lieux sacrés par ce dernier. Il est maladroit de parler de « sanctification » en sar, car la sainteté est pour les Sar traditionnels liée à une forme de « frayeur ». L'expression *kohr karn* n'implique aucune idée d'appartenance à Dieu. Elle met surtout l'accent sur la pureté rituelle. Ainsi, la notion de « sanctification » est inconnue de l'homme sar traditionnel.

La sanctification a Dieu pour initiateur. Elle est une participation active de l'homme à la sainteté de Dieu. Cette sanctification est accomplie une fois pour toutes par le Christ. Mais ayant pour résultat le salut de l'homme, elle exige la collaboration humaine pour vivre cet état de sainteté. Intimement liée à la vision du Seigneur, cette sanctification est une condition indispensable pour le salut de l'homme. Il ne s'agit pas ici de la sanctification conçue comme un effort humain pour obtenir le salut. Cette sanctification désigne la perfection chrétienne qui est progressive et consiste à participer à la sainteté de Dieu (Hébr 12.10,14). C'est la prérogative de Dieu, et une œuvre qui lui est réservée, puisqu'il est lui-même saint. Elle est l'idéal vers lequel tend la purification (1 Cor 1.2; Rom 15.16; Jean 10.36). Par l'offrande de lui-même pour le péché, le Christ a rendu parfaits pour toujours ceux qui sont sanctifiés (Hébr 10.14). Cette sanctification est la séparation de la culpabilité du péché originel. Elle appelle l'homme à se séparer du profane et du péché pour mener une vie sainte (1 Thess 4.3). Cette œuvre ne sera parfaite que lorsque le Seigneur se révélera dans sa gloire (Éph 5.27; 1 Jean 3.2). Dans son sens théologique, la sanctification se réfère au renouvellement et à la croissance dans la vie chrétienne. Elle acquiert ici une connotation éthique, car c'est un appel à une condition morale. Cette sanctification exprime l'appartenance à Dieu et l'engagement à son service. Sa signification de base est le fait d'être mis à part pour Dieu et d'être séparé du mal. C'est la description d'une intervention de Dieu dans la vie des chrétiens amenés à un état de consécration à Dieu.

Conclusion

Il ressort de notre travail que le concept de sanctification n'existe pas en milieu culturel sar. Les deux expressions sar *kohr kam* et *kern keh ndaa ta tal* « ventre blanc blanc, cœur pur » retenues dans la Bible sar pour traduire le terme « sanctification » n'expriment que superficiellement son sens original.